

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

---

**4ème trimestre 2021 (DM 2) novembre**

---

**Séance Publique du 25 novembre 2021**

**Objet :** CONVENTION DE FINANCEMENT FEDER AVEC LA RÉGION BRETAGNE POUR LA DÉMARCHE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

**Synthèse du rapport :**

***Un financement FEDER d'un montant de 1 372 392 € a été obtenu par le Département en soutien à la démarche d'inclusion numérique qui vise à apporter une réponse adaptée aux différent.es usager.ères du Département dans leur accès numérique aux droits. Plusieurs chantiers sont ainsi en cours de déploiement :***

***- Pour les publics plus éloignés du numérique : le déploiement de lieux d'accueil et d'accompagnement à l'usage d'outils numériques, la mise au point d'outils d'information partagée (annuaire social, cartographie des acteurs ressources, etc.) et la coordination des nombreuses initiatives et démarches menées localement en faveur de l'inclusion numérique.***

***- Pour les publics disposant d'une plus grande autonomie numérique : le développement de la plateforme Illisa qui vise à offrir la possibilité à tous les habitant.es de faire leurs démarches en ligne.***

***Le soutien du FEDER portera sur 50 % des dépenses de temps de passé et de prestations liées à ces différents chantiers, jusqu'en juin 2023***

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. HERVE, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (54 voix pour), dans la séance du 25 novembre 2021 ;

**DECIDE :**

***- de prendre acte des différents chantiers liés à la démarche d'inclusion numérique de la collectivité et de leur état d'avancement ;***

**- d'approuver les termes de la convention de financement FEDER jointe en annexe, d'un montant de 1 372 392 €, établie avec la Région Bretagne et qui encadre le processus de versement des crédits FEDER obtenus ;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document se rapportant à son exécution.**

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

*Le directeur général du pôle dynamiques territoriales*

**Laurent COURTET**